

## BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Suite au débat d'orientations budgétaires ayant eu lieu lors du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2020, il est désormais nécessaire de se prononcer sur le budget primitif 2021 de la Ville (budget principal et ses deux budgets annexes).

### QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2021 ?

Tout en poursuivant les projets en cours, la Ville de Talence a pour objectif d'entamer d'importants nouveaux projets. Au total, les dépenses d'équipement s'élèvent en 2021 à près de 22 M€ (y compris reports), préfigurant les orientations de la mandature.



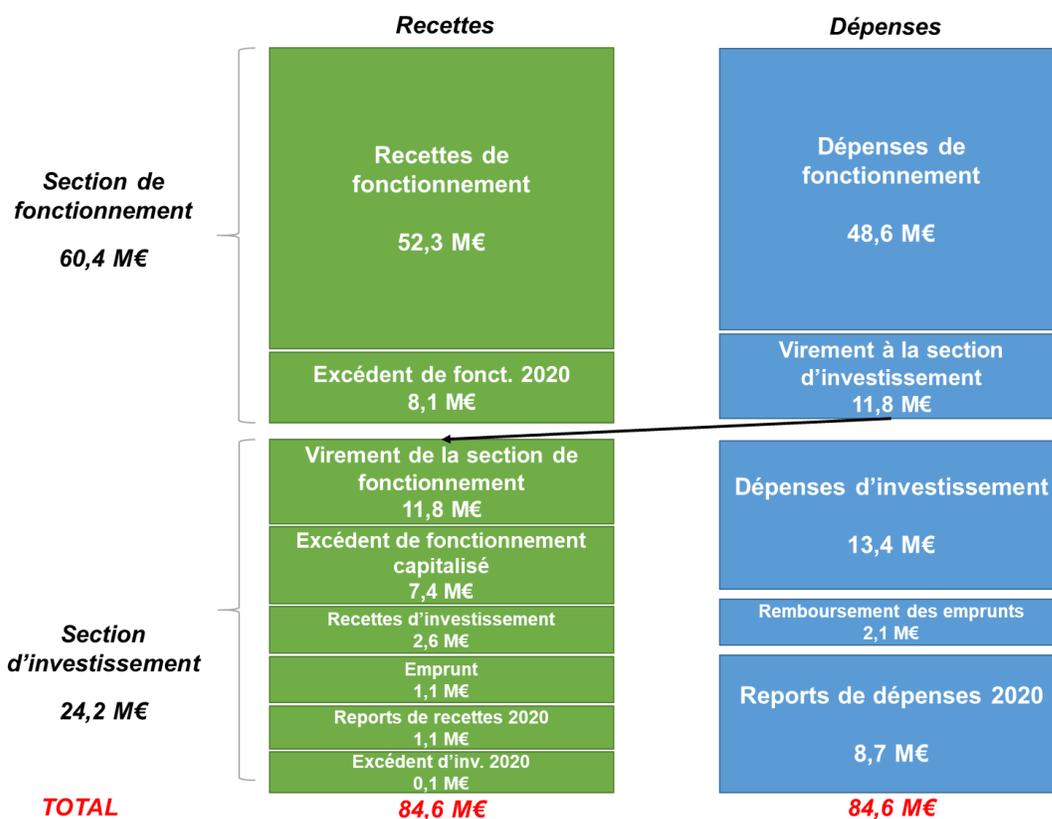
Bien que notre programme d'investissement soit ambitieux, dans ce contexte très incertain, la plus grande prudence est nécessaire pour élaborer ce budget primitif 2021 et la maîtrise de la section de fonctionnement est indispensable. **Nos priorités sont ainsi les suivantes :**

- Préservation du pouvoir d'achat des ménages, avec la stabilité des taux d'imposition et des tarifs municipaux adaptés,
- Soutien au secteur économique, à travers la commande publique et les actions de développement,
- Renforcement des liens sociaux, avec un accompagnement au plus près des besoins pour le CCAS et le monde associatif,
- Poursuite des projets visant à réduire notre consommation énergétique.

## PRESENTATION DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2021

A la différence du budget primitif 2020, il vous est proposé d'intégrer dès le budget primitif 2021 les restes à réaliser (en investissement) et les excédents du compte administratif 2020 (15,7 M€), ce qui porte le total des crédits ouverts à 84,6 M€ :

	BP 2020	BP 2021	Evo. BP 2020/2021
FONCTIONNEMENT	51 205 k€	60 397 k€	18,0%
INVESTISSEMENT	19 050 k€	24 172 k€	26,9%
<b>TOTAL</b>	<b>70 255 k€</b>	<b>84 569 k€</b>	<b>20,4%</b>



## SECTION DE FONCTIONNEMENT : LE MAINTIEN DES SOLDES D'ÉPARGNE COMME OBJECTIF MAJEUR

### QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2021 ?

Un des enjeux majeurs de ce budget est de réussir à maintenir nos soldes d'épargne. C'est le cas puisque dans le budget primitif 2021 proposé, le virement à la section d'investissement s'établit à 3,7 M€ (hors reprise de l'excédent 2020), contre 3,9 M€ en 2020.

Tout en maintenant stables les taux d'imposition, en appliquant des tarifs adaptés et en contenant l'évolution des dépenses de fonctionnement, l'accent est mis sur :

- Le soutien aux acteurs du monde économique,
- Le renforcement des liens sociaux,
- L'offre de services de proximité.

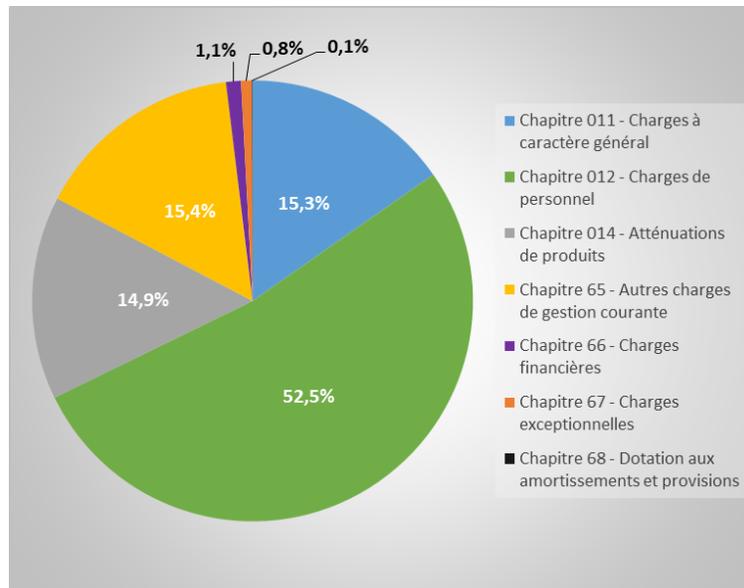
Après un an de crise sanitaire et une adaptation permanente demandée aux services municipaux, la Ville souhaite aussi confirmer son accompagnement auprès de tous les Talençais. Cette année 2021 verra par exemple la mise en œuvre de solutions innovantes, écologiques et solidaires comme le recyclage des masques. Il est aussi prévu l'augmentation du budget des conseils communaux

### A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour faire face à cette crise sanitaire, économique et sociale sans précédent, la Ville de Talence se donne la possibilité d'agir dans des secteurs jugés prioritaires comme l'éducation et la solidarité. Il est ainsi proposé que les dépenses réelles de fonctionnement progressent entre le BP 2020 et le BP 2021 de 2,6 %, pour s'élever à 48 606 k€ :

	BP 2020	BP 2021	Evo. BP 2020/2021
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>51 205 k€</b>	<b>60 397 k€</b>	<b>18,0%</b>
Chapitre 011 - Charges à caractère général	7 267 k€	7 434 k€	2,3%
Chapitre 012 - Charges de personnel	24 500 k€	25 500 k€	4,1%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7 325 k€	7 251 k€	-1,0%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7 362 k€	7 482 k€	1,6%
Chapitre 66 - Charges financières	550 k€	530 k€	-3,6%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	298 k€	383 k€	28,6%
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provisions	50 k€	25 k€	-50,0%
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0 k€	0 k€	so
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	2 434 k€	10 289 k€	322,8%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	1 419 k€	1 502 k€	5,9%
<b>soit dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>47 353 k€</b>	<b>48 606 k€</b>	<b>2,6%</b>
<b>soit dépenses imprévues</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>so</b>
<b>soit dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>3 853 k€</b>	<b>11 791 k€</b>	<b>206,1%</b>

Les charges de personnel constituent encore plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement. Viennent ensuite les autres charges de gestion courantes (principalement les subventions versées aux associations et au CCAS), les charges à caractère général et les atténuations de produits (reversements à Bordeaux Métropole).



Les recettes totales de fonctionnement (y compris report de l'excédent de 2020 de 8 136 k€) étant de 60 397 k€, **la Ville est en capacité de dégager en 2021 un virement à la section d'investissement de 11 791 k€.**

- Dotation aux amortissements : 1 502 k€
- Virement à la section d'investissement : 10 289 k€

**Déduction faite de l'excédent reporté de l'exercice 2020, ce virement est de 3 655 k€ (contre 3 853 k€ au budget primitif 2020).**

### **Chapitre 012 – Charges de personnel**

**D'un montant de 25 500 k€ au budget primitif 2021, les charges de personnel sont en hausse de 4,1 % par rapport au BP 2020. En raison de la crise sanitaire, l'exercice 2020 a été très particulier avec la nécessité de renforcer les effectifs dès le mois de mars. Il est anticipé que les effets induits sur la masse salariale se poursuivront au moins tout le 1<sup>er</sup> semestre 2021.**

La collectivité est en effet confrontée au devoir :

- De préserver la santé de ses agents, notamment les plus vulnérables, en les invitant à respecter les périodes de confinement et d'éviter de s'exposer sur leur lieu de travail ;
- Et d'assurer la continuité du service public, la mairie étant pour beaucoup de nos concitoyens le dernier lieu d'échange social et d'apaisement des inquiétudes légitimes.

Le recours au travail à distance, le nombre d'agents « à risque » contraints de demeurer à leur domicile parfois sans possibilité d'accomplir des missions, conduit la ville à renforcer les secteurs exposés (écoles notamment) entraînant ainsi une hausse des effectifs et de la masse salariale.

<b>EFFECTIFS AU 31/12</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>TITULAIRES</b>	540	534	511	508	509	505
<b>CONTRACTUELS</b>	201	220	207	218	237	256
<b>TOTAL</b>	<b>741</b>	<b>754</b>	<b>718</b>	<b>726</b>	<b>746</b>	<b>761</b>

**Par ailleurs, l'orientation donnée aux choix politiques de ce début de mandature vient conforter cette progression : de nouveaux projets solidaires voient le jour qui appellent la création de nouveaux postes, tout comme la mise en œuvre du nouvel organigramme qui doit permettre la réalisation des projets du mandat.**

Quelques secteurs feront par exemple l'objet de recrutements en 2021 :

- L'aménagement et la végétalisation des espaces publics ;
- La conduite des grands projets, notamment d'amélioration énergétique de nos bâtiments ;
- La sécurité et la prévention.

Cela n'empêche pas la collectivité de poursuivre son suivi rigoureux de la masse salariale, de s'interroger à chaque départ en retraite ou mutation sur la pertinence de remplacer l'agent dont le poste devient vacant. La préservation d'un service de qualité et de proximité auprès des administrés reste la priorité.

Enfin, comme toutes les collectivités, la Ville de Talence supporte l'augmentation « mécanique » d'une partie des charges de personnel. Les mesures prises les années passées ont encore un impact financier (revalorisation indiciaire de certains grades, PPCR, garantie individuelle du pouvoir d'achat...), tout comme les progressions de carrière que la Ville accorde aux agents selon leur investissement ou leur expérience.

### **Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Si ce chapitre de dépenses a fait l'objet d'une réduction importante en 2020 (effets de la crise sur un certain nombre de postes), **il est proposé une hausse des crédits de 2,3 % pour 2021**. La ville de Talence envisage notamment :

- De doubler le budget du service développement économique ;
- De mettre en place de nouvelles actions à destination de la jeunesse et notamment sur le permis de conduire ;
- D'augmenter le budget des conseils communaux de 50 % ;
- De conduire de nouvelles actions innovantes, écologiques et solidaires comme le recyclage des masques.

	BP 2020	BP 2021	Evo. BP 2020/2021
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>	<b>7 267 k€</b>	<b>7 434 k€</b>	<b>2,3%</b>
Fluides et chauffage	1 750 k€	1 655 k€	-5,4%
Carburants	130 k€	130 k€	0,0%
Alimentation	890 k€	881 k€	-1,1%
Autres achats	705 k€	995 k€	41,3%
Entretien, réparation et maintenance	1 754 k€	1 603 k€	-8,6%
Locations mobilières et immobilières, charges locatives	116 k€	134 k€	15,4%
Achats de prestations de services	503 k€	633 k€	25,9%
Assurances	155 k€	156 k€	1,2%
Affranchissement et télécommunications	140 k€	140 k€	0,0%
Impôts et taxes	265 k€	218 k€	-17,5%
Formation et déplacement personnel	102 k€	111 k€	8,5%
Insertions, catalogues et imprimés	193 k€	190 k€	-1,2%
Transport	133 k€	128 k€	-3,8%
Réceptions	64 k€	48 k€	-25,3%
Conseils communaux	100 k€	120 k€	20,0%
Autres charges générales	268 k€	291 k€	8,7%

Selon l'évolution de la crise sanitaire, des crédits sont également prévus pour gérer les stocks de masques, gel hydroalcoolique et autres produits d'entretien spécifiques.

A l'inverse, il est projeté quelques économies sur la facture énergétique (fluides et chauffage), la Ville bénéficiant des derniers investissements sur son patrimoine, ainsi que de la modernisation de l'ensemble de son parc d'éclairage public (passage en LED).

### **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

Les subventions versées au CCAS (3 850 k€) et aux associations (2 475 k€) représentent une large part de ces dépenses. **Cette enveloppe de plus de 6 M€ permettra de soutenir ces acteurs de proximité et d'entretenir les liens qui unissent les Talençais.** Une Ville solidaire est plus que jamais nécessaire, notamment pour les Talençais les plus fragiles.

	BP 2020	BP 2021	Evo. BP 2020/2021
<b>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>7 362 k€</b>	<b>7 482 k€</b>	<b>1,6%</b>
Subventions aux associations	2 475 k€	2 475 k€	0,0%
Subvention au CCAS	3 850 k€	3 850 k€	0,0%
Indemnités, cotisations et frais de formation des élus	520 k€	514 k€	-1,3%
Contribution aux écoles privées	275 k€	418 k€	51,9%
Participations au PLIE et à la Mission Locale	125 k€	123 k€	-2,0%
Autres charges de gestion courante	117 k€	103 k€	-12,1%

**Au total, les autres charges de gestion courante s'élèveront à 7 482 k€ (+1,6 %).** Cette légère augmentation est liée à l'inscription pour la première fois au budget primitif de la participation de la Ville aux frais de fonctionnement des classes maternelles des écoles privées (122 k€). Pour rappel, ce coût supplémentaire fait l'objet d'un remboursement par l'Etat au chapitre 74 (recettes de fonctionnement).

## **Chapitre 014 - Atténuations de produits**

Les dépenses de ce chapitre sont en baisse en 2021, de 7 325 k€ à 7 251 k€ (-1,0 %).

	BP 2020	BP 2021	Evo. BP 2020/2021
<b>Chapitre 014 - Atténuations de produits</b>	<b>7 325 k€</b>	<b>7 251 k€</b>	<b>-1,0%</b>
Attribution de compensation Bordeaux Métropole	6 725 k€	6 751 k€	0,4%
FPIC	380 k€	350 k€	-7,9%
Reversement FPS	220 k€	150 k€	-31,8%

L'attribution de compensation de fonctionnement versée à Bordeaux Métropole est en progression de 0,4 % entre 2020 et 2021 (montant déjà précisément connu), sous l'effet de la révision des niveaux de service dans le cadre de la mutualisation du service informatique. Cette hausse est liée à l'augmentation du parc de matériel informatique, au développement des logiciels métier, mais aussi au souhait de la collectivité de simplifier les démarches administratives à travers la dématérialisation.

La participation au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est réajustée à la baisse (-7,9 %), au regard du montant réellement reversé en 2020 (321 k€). Sur le même principe, les reversements au titre des FPS (Forfait Post-Stationnement) sont en diminution.

## **Chapitre 66 – Charges financières**

Entre 2014 et 2020, l'encours de dette de la Ville de Talence est passé de 34,5 M€ à 18,4 M€. Sur le seul exercice 2020, la diminution est d'un peu plus de 5 M€. En conséquence, il est prévu que les frais financiers soient à nouveau en baisse sur l'exercice 2021 (-3,6 %). **Ils s'élèveront à 530 k€ (contre 550 k€ en 2020).**

**Il importe de souligner que la baisse des frais financiers supportés par la Ville (fortement liée au désendettement opéré sur le dernier mandat) constitue une économie annuelle de plus de 500 k€ par rapport à 2014.**

## **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Les dépenses inscrites au chapitre des charges exceptionnelles sont en augmentation entre les budgets primitifs 2020 et 2021, passant de 298 k€ à 383 k€.

	BP 2020	BP 2021	Evo. BP 2020/2021
<b>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>298 k€</b>	<b>383 k€</b>	<b>28,6%</b>
Subvention régie des transports	252 k€	233 k€	-7,4%
Autres charges exceptionnelles	46 k€	150 k€	226,1%

Tandis que la subvention d'équilibre versée au budget annexe transport est en diminution (de 252 k€ à 233 k€), **il est prévu d'inscrire 100 k€ pour pouvoir rembourser les usagers des activités culturelles et sportives à nouveau fortement perturbées depuis novembre dernier.**

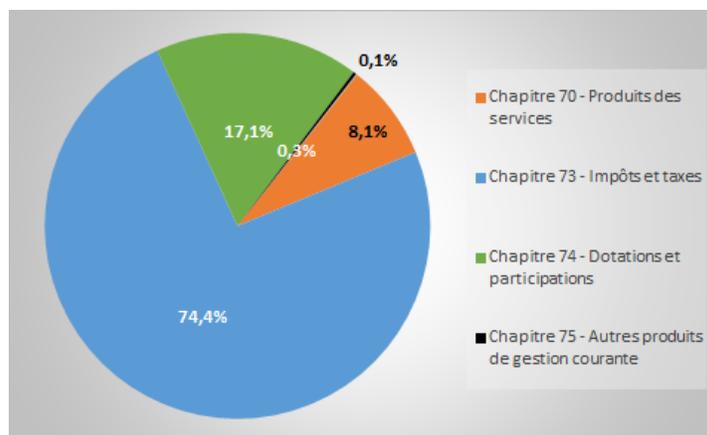
## **B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

**Au total (y compris excédent reporté de l'exercice 2020 d'un montant de 8 136 k€), au budget primitif 2021, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 60 397 k€ :**

	BP 2020	BP 2021	Evo. BP 2020/2021
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>51 205 k€</b>	<b>60 397 k€</b>	<b>18,0%</b>
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	0 k€	8 136 k€	so
Chapitre 013 - Atténuation de charges	50 k€	50 k€	0,0%
Chapitre 70 - Produits des services	4 544 k€	4 177 k€	-8,1%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	36 019 k€	38 415 k€	6,7%
Chapitre 74 - Dotations et participations	9 820 k€	8 847 k€	-9,9%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	147 k€	132 k€	-10,2%
Chapitre 76 - Produits financiers	0 k€	0 k€	so
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0 k€	0 k€	so
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0 k€	0 k€	so
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	625 k€	640 k€	2,5%
<b>soit recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>50 581 k€</b>	<b>51 621 k€</b>	<b>2,1%</b>
<b>soit excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>0 k€</b>	<b>8 136 k€</b>	<b>so</b>
<b>soit recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>625 k€</b>	<b>640 k€</b>	<b>2,5%</b>

**Bien que le contexte économique soit très difficile, la Ville de Talence continue de bénéficier pour l'instant d'une dynamique plutôt favorable (+2,1 %) de ses recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre et excédent reporté). Elles s'établissent au BP 2021 à 51 621 k€ (contre 50 581 k€ au BP 2020).**

Elles sont très majoritairement composées des ressources fiscales, le produit de la taxe d'habitation étant toujours considéré comme tel (alors même que la collectivité n'en vote plus le taux et que l'essentiel du produit est versé par l'Etat) :



## Chapitre 73 – Impôts et taxes

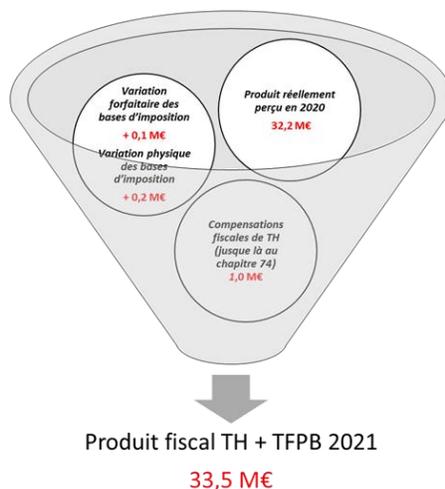
Au budget primitif 2021, les ressources fiscales sont évaluées à 38 415 k€, ce qui représente près des trois quarts des recettes réelles de fonctionnement.

	BP 2020	BP 2021	Evo. BP 2020/2021
<b>Chapitre 73 - Impôts et taxes</b>	<b>36 019 k€</b>	<b>38 415 k€</b>	<b>6,7%</b>
Taxes foncières et d'habitation	31 000 k€	33 500 k€	8,1%
Dotation de solidarité métropolitaine	2 039 k€	1 990 k€	-2,4%
DMTO (droits de mutation à titre onéreux)	2 200 k€	2 200 k€	0,0%
Taxe sur l'électricité	650 k€	650 k€	0,0%
Droits de place	25 k€	25 k€	0,0%
Droits de stationnement	0 k€	0 k€	so
Autres ressources fiscales	105 k€	50 k€	-52,4%

Leur augmentation importante (+6,7 %) s'explique par la progression du produit des taxes foncières et d'habitation (+8,1 %).

- En 2021, avec la suppression confirmée de la taxe d'habitation, les collectivités continuent de percevoir le produit de l'impôt correspondant (versé par l'Etat). En revanche, les compensations fiscales, jusque-là imputées au chapitre 74, sont désormais inscrites au chapitre 73, **ce qui représente 1 000 k€ pour la Ville de Talence**.
- A partir du produit réellement perçu en 2020 (32,2 M€) et en tenant compte de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition (+0,2 %), ainsi que d'une hypothèse sur leur variation physique (+0,8 %), **on peut estimer le produit fiscal « réel » à 32 500 k€ pour 2021** (soit une progression de 4,8 % entre les BP 2020 et 2021 hors transfert des compensations fiscales).

**Ainsi, avec des taux d'imposition constants, le produit fiscal de la Ville de Talence s'élève au budget primitif 2021 à 33 500 k€.** Les hypothèses prises pour son évolution sont les suivantes :



Au sein de ce chapitre de recettes, au gré des augmentations constatées depuis quelques années, **les droits de mutation à titre onéreux constituent la seconde ressource**. Même si le produit réellement perçu a été de près de 2,5 M€ en 2020, **nous maintenons stables les prévisions budgétaires (2 200 k€)**. Cette recette, liée aux transactions immobilières et donc à la conjoncture économique, est particulièrement difficile à estimer, notamment en ce moment. Il convient donc d'être prudent au moment de l'élaboration du budget.

En revanche, contrairement aux années précédentes, **la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) est en baisse (-2,4 %)**. Bordeaux Métropole table en effet sur une baisse de ses ressources fiscales élargies et des dotations reçues de l'Etat, panier sur lequel est calculée l'enveloppe globale de la DSM. Dans un courrier récent, **Bordeaux Métropole évalue la perte à près de 40 k€ pour Talence**.

L'ensemble de ces ressources, une fois les montants notifiés par l'Etat et Bordeaux Métropole, pourront éventuellement être réajustées en cours d'année.

### **Chapitre 74 – Dotations et participations**

En dehors du transfert de la compensation fiscale de taxe d'habitation au chapitre 73 (1 000 k€), **les dotations et participations perçues par la Ville de Talence sont quasiment stables entre 2020 et 2021. Elles s'élèvent à 8 847 k€**.

	BP 2020	BP 2021	Evo. BP 2020/2021
<b>Chapitre 74 - Dotations et participations</b>	<b>9 820 k€</b>	<b>8 847 k€</b>	<b>-9,9%</b>
Part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement	4 670 k€	4 500 k€	-3,6%
Dotation de solidarité urbaine	2 420 k€	2 500 k€	3,3%
Dotation nationale de péréquation	400 k€	350 k€	-12,5%
Participations autres organismes (CAF principalement)	1 200 k€	1 200 k€	0,0%
Compensations fiscales	1 080 k€	100 k€	-90,7%
Autres dotations et participations	50 k€	197 k€	294,2%

**Il est projeté que la diminution de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (liée à un écrêtement) soit compensée par la hausse de la dotation de solidarité urbaine.**

Les autres dotations et participations sont en augmentation car elles comprennent le remboursement par l'Etat de la participation de la Ville (122 k€) aux frais de fonctionnement des classes maternelles des écoles privées. Cette recette avait été inscrite pour la première fois au budget supplémentaire 2020, raison pour laquelle elle ne figurait pas au budget primitif 2020.

## **Chapitre 70 – Produit des services**

Compte tenu de la crise sanitaire, les activités culturelles et sportives (en intérieur notamment) connaissent de fortes perturbations depuis la rentrée de septembre. La facturation est donc pour l'instant stoppée pour un certain nombre d'activités et un équipement comme le stade nautique n'est quasiment plus fréquenté.

**Toutefois, tout en restant prudent, nous prenons l'hypothèse d'un retour progressif à la normale, avec des produits des services estimés pour 2021 à 4 177 k€.**

	BP 2020	BP 2021	Evo. BP 2020/2021
<b>Chapitre 70 - Produits des services</b>	<b>4 544 k€</b>	<b>4 177 k€</b>	<b>-8,1%</b>
Redevances d'occupation du domaine public	275 k€	225 k€	-18,2%
Redevances services culturels	263 k€	263 k€	0,0%
Redevances services sportifs	304 k€	304 k€	0,0%
Redevances services périscolaires	1 420 k€	1 470 k€	3,5%
Reversement Métropole compétence propreté	936 k€	936 k€	0,0%
Remboursement de mise à disposition de personnels	252 k€	222 k€	-11,8%
Redevance de stationnement	200 k€	220 k€	10,0%
Produit des FPS	250 k€	175 k€	-30,0%
Remboursement CCAS suite mutualisation informatique	60 k€	64 k€	5,8%
Autres produits	585 k€	298 k€	-49,0%

A noter que la baisse de recettes inscrites à ce chapitre est aussi liée au fait qu'en 2020, la Ville a perçu de Bordeaux Métropole des remboursements dans le cadre de la mutualisation du service informatique (un peu plus de 200 k€).

## SECTION D'INVESTISSEMENT : UN NIVEAU DE DEPENSES D'EQUIPEMENT SANS PRECEDENT

### QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2021 ?

Sur ce début de mandature, la Ville prévoit la construction ou la réhabilitation de grands équipements. Il est aussi envisager le lancement de nouveaux projets d'investissement. Les crédits nécessaires seront donc inscrits au budget 2021, tout en limitant au maximum le recours à l'emprunt. Cela passe par :

- L'optimisation de l'autofinancement,
- Le financement d'une partie de ces investissements par les excédents reportés des années passées,
- La recherche permanente de subventions auprès des partenaires.

### A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Au budget primitif 2021, entre les restes à réaliser reportés de 2020 (8 693 k€) et les nouveaux crédits qu'il est proposé d'inscrire (14 840 k€), les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 23 533 k€ (hors opérations d'ordre). Elles comprennent :

- Les dépenses d'équipement : 21 428 k€
- Le remboursement des emprunts : 2 105 k€

Comme présenté lors du débat d'orientations budgétaires, la Ville poursuit en 2021 son programme d'investissement avec la réalisation des travaux sur certaines opérations et le lancement des études pour d'autres :

(en milliers d'euros)	2021	2022	2023	2024	2025
<b>PROJETS D'INFRASTRUCTURES</b>	<b>11 719</b>	<b>12 730</b>	<b>8 886</b>	<b>8 760</b>	<b>9 100</b>
Quartier de Thouars	588				
Salle polyvalente	100	100	150	500	2 500
Groupe scolaire Lapie	3 100	2 800			
Groupe scolaire Camus	80	80	500	2 860	3 000
Stade nautique Henri Deschamps	6 000	7 500	4 750		
Grand Stade Pierre Paul Bernard (part communale)	1 000	1 050	816		
Dojo	600	450	120		
Grand Peixotto-Margaut	100	500	1 500	1 500	1 500
Château des Arts	151	100	500	1 500	1 500
Forum				500	
Médiathèque Gérard Castagnéra				500	
Square Fehmann - Place Aristide Briand		150	450	1 200	
Nouvel espace pour la gymnastique			100	200	600
<b>ENTRETIEN DURABLE DU PATRIMOINE, DES ESPACES VERTS - PROXIMITES - SOLIDARITES</b>	<b>5 124</b>	<b>2 580</b>	<b>3 150</b>	<b>4 000</b>	<b>2 450</b>
Entretien du patrimoine et végétalisation	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750
Budget participatif		350	350	350	350
Aires de jeux pour enfants	50	50	50	50	50
Deux terrains de padel et couverture d'un terrain de tennis	786				
Maison des nouvelles solidarités	1 685				
Nouveau centre social			500	1 500	
Travaux cimetière	165				
Skate-park évolutif	210				
Rénovation de l'Eglise Notre-Dame		50	50	50	50
Aménagement et végétalisation des espaces publics	479	130	100	100	50
Aménagement d'une ferme urbaine pédagogique solidaire			100		
Amélioration du confort et de l'accessibilité des écoles et des lieux de pratique musicale		100	100	50	50
Amélioration des conditions d'accueil de l'hôtel de ville		150	150	150	150
<b>AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 190</b>	<b>1 592</b>	<b>1 622</b>	<b>1 852</b>	<b>1 982</b>
Acquisition de matériels	700	670	670	670	670
Attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole	627	657	687	717	747
Autres reports 2020	2 033				
Autres projets et dépenses imprévues	831	265	265	465	565
<b>TOTAL DES PROJETS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>21 033</b>	<b>16 902</b>	<b>13 658</b>	<b>14 612</b>	<b>13 532</b>
			79 735		

**Sur l'exercice 2021, tenant compte des reports de 2020, les crédits suivants seront ouverts :**

- Extension et réhabilitation du groupe scolaire Lapie : 3 119 k€
- Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps : 6 062 k€
- Travaux du stade Pierre Paul Bernard et construction d'un dojo : 1 600 k€
- Création de deux terrains de padel et couverture d'un terrain de tennis : 786 k€
- Création d'une maison des nouvelles solidarités : 1 685 k€
- Construction d'une salle polyvalente : 100 k€
- Réhabilitation du groupe scolaire Camus : 80 k€
- Réalisation du Grand Peixotto-Margaut : 100 k€
- Réhabilitation du Château des Arts : 50 k€
- Entretien du patrimoine municipal : 1 700 k€
- Travaux d'éclairage public : 40 k€
- Installation de nouvelles aires de jeux pour enfants : 50 k€
- Attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole : 627 k€
- Acquisition de matériel : 751 k€

**Le remboursement de la dette sera enfin nettement moins important qu'en 2020**, la Ville de Talence ayant fait le choix, pour rappel, de rembourser par anticipation un emprunt de 3 M€ début 2020. **Les crédits inscrits au chapitre 16 seront ainsi au budget primitif 2021 de 2 105 k€.**

## **B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

En plus des reports de recettes (1 143 k€ - subventions restantes à percevoir) et de l'excédent d'investissement de l'année passée (123 k€), **la Ville de Talence peut compter en 2021 sur d'importantes ressources propres d'un montant total de 21 787 k€, avec notamment**

- L'épargne dégagée de la section de fonctionnement : 11 791 k€ (dotation aux amortissements de 1 502 k€ + virement de la section de fonctionnement de 10 289 k€)
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (report d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2020) : 7 426 k€

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>19 050 k€</b>	<b>22 906 k€</b>
dont dotation aux amortissements et autres opérations d'ordre	1 419 k€	1 502 k€
dont virement de la section de fonctionnement	2 434 k€	10 289 k€
dont subventions	700 k€	1 120 k€
dont FCTVA et taxe d'aménagement	750 k€	1 100 k€
dont produits des cessions d'immobilisation	0 k€	350 k€
dont emprunt	13 747 k€	1 119 k€
dont excédent de fonctionnement capitalisé	0 k€	7 426 k€

Pour assurer l'équilibre du budget primitif 2021, ces ressources propres sont complétées d'un emprunt de 1 119 k€. **Ce dernier sera contracté pour tout ou partie en fonction de l'avancement des travaux des deux grands chantiers de l'année 2021, les réhabilitations du groupe scolaire Lapie et du stade nautique Henri Deschamps.**

#### **EN CONCLUSION, QUE RETENIR DE CE BUDGET PRIMITIF 2021 ?**

Ce premier budget de la mandature **sera marqué par un investissement particulièrement important**, dans le but d'offrir aux Talençais de nouveaux équipements de proximité, mais aussi de répondre aux différentes problématiques que posent la crise sanitaire, sociale et économique que nous traversons. Tous les projets et actions entrepris seront menés dans une démarche environnementale globale.

#### **Ce budget aura également pour objectif :**

- De préserver le pouvoir d'achat des ménages, avec des taux d'imposition stables et des tarifs adaptés,
- De soutenir les acteurs du monde économique,
- De renforcer le lien social,
- D'offrir encore plus de services de proximité,
- De réduire notre consommation énergétique.